

date de convocation : 19 janvier 2017 Affiché le : 30 janvier 2017 retiré le : 30 mars 2017

conseillers en fonction : 11- absent : 01 - pourvoir : 01.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

Étaient présents : Mesdames Alice BERNHARDT, Anita KLEIN, Virginie MANAKOFAIVA, Myriam PETITJEAN - ROSENACKER et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Benoît HAAGEN, , Raymond LABRUDE, Raymond SCHIRMER.

Absent excusé : Monsieur Jean-Marc KAELBEL.

Procuration : Monsieur Jean-Marc KAELBEL a donné procuration à monsieur Jean-Marie BOHLI.

Madame Catherine CORDEIL a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du P. V. de la séance du 20 décembre 2016,
2. Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de Thann-Cernay
3. Ouverture de crédits budgétaires,
4. Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de Thann-Cernay,
5. Affaire "SCHNEIDER",
6. Affaire "bornes d'incendie",
7. Abri sel de déneigement,
8. Affaire "RICCI",
9. Jumelage Saint-Albain / Rammersmatt,
10. Syndicat scolaire de Leimbach / Rammersmatt
11. Divers : fibre optique, banque alimentaire

POINT 01 : Approbation du P.V. de la séance du 20 décembre 2016.

le procès-verbal dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 02 Dél. 01/2017 : Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de Thann-Cernay.

La mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de Thann-Cernay, après débat, a été approuvé à dix (10) voix pour et une (1) abstention.

POINT 03 Dél. 02/2017 : Ouverture de crédits budgétaires.

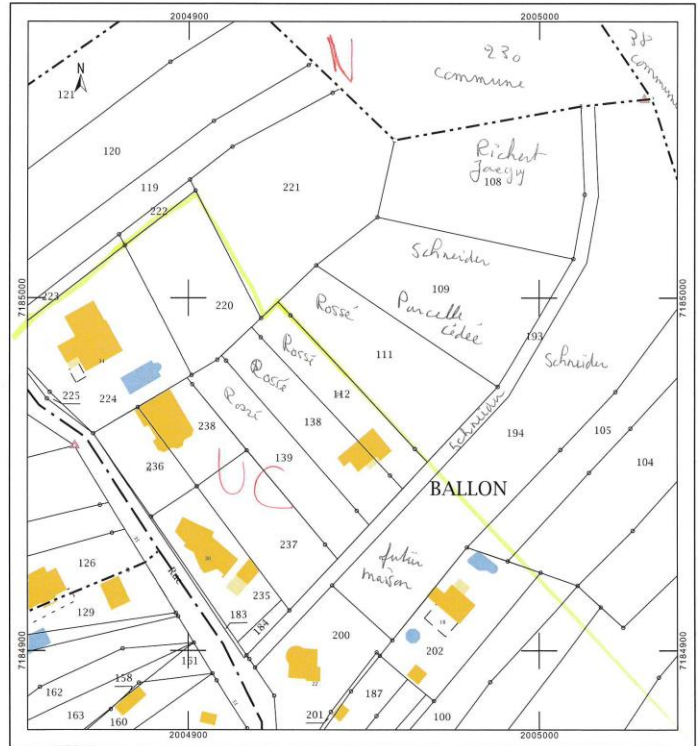
L'ouverture de crédits budgétaires a été, après débat, approuvée à dix (10) voix pour et une (1) contre.

POINT 04 Dél. 03/2017 : Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de Thann-Cernay,

Le conseil municipal après débat s'oppose, à l'unanimité des membres présents et représentés au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de Thann-Cernay.

POINT 05 : Affaire "SCHNEIDER".

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré monsieur François SCHNEIDER. Celui-ci souhaite construire, il a nettoyé son terrain et enlevé la barrière; Il propose de donner à la commune la parcelle de forêt (section 18 parcelle 109) Le conseil municipal prend note de la bonne volonté de Monsieur François SCHNEIDER. Le conseil municipal décide d'attendre la demande de permis de construire pour prendre une décision. Pas de délibération pour ce point.



POINT 06 : Affaire "bornes d'incendie".

Actuellement il existe 2 bornes d'incendie rue des châtaigniers.

La première borne se situe sur le terrain de Madame LENCOT et de Monsieur KNOLL. La borne est en état de marche. Madame LENCOT et Monsieur KNOLL ont demandé l'enlèvement de la borne de leur terrain (voir courrier).

La seconde borne (hors service) se trouve sur le chemin. Madame et Monsieur MILITZER, voisins, sont d'accord pour que la commune installe la borne sur leur terrain. Une convention de servitude sera établie entre la commune et les époux MILITZER. Monsieur le maire a demandé à la communauté de communes de Thann/Cernay un modèle d'acte administratif pour la rédaction de la servitude à mettre en place.

Un article sera rédigé dans le prochain bulletin communal pour informer les administrés.

POINT 07 : Abri sel de déneigement.

L'abri sera inférieur à 20m², et sera accolé à la caserne des pompiers. La dalle sera réalisée par la commune.

POINT 08 : Affaire "RICCI".

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu sur place et a rencontré monsieur RICCI. Il en ressort que Monsieur RICCI souhaite rehausser le mur du parking de la mairie d'une hauteur maximale de 75 cm ce qui protège l'intimité mais ne gêne pas la vue.

Monsieur le maire insiste sur le fait que monsieur RICCI peut construire une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres et précise que les enfants marchent sur le mur.

Un sondage rapide montre que huit (8) membres sont d'accord, deux (2) sont contre et un (1) s'abstient.

Aucune décision n'est prise. Pas de délibération pour ce point.

POINT 09 : Jumelage Saint -Albain / Rammersmatt

Monsieur le Maire informe que l'assemblée générale est programmée au 3 février 2017 et le séjour à Saint Albain se fera le premier week-end de juin soit le 3 et 4 juin 2017.

POINT 10 : Syndicat scolaire de Leimbach / Rammersmatt

Madame Virginie MANAKOFAIVA, vice-présidente du syndicat scolaire, prend la parole.

Elle informe l'assemblée que le syndicat intercommunal scolaire de Leimbach/Rammersmatt emploie 5 agents ce qui engendre des frais importants auxquels il faut ajouter ceux du périscolaire et du transport scolaire dont la subvention en 2017 va baisser.

Elle annonce que le périscolaire augmente en nombre et en coût.

Les communes devront envisager l'augmentation de la participation au fonctionnement du syndicat scolaire.

Elle précise que le Regroupement Pédagogique Intercommunal est différent du syndicat intercommunal scolaire.

POINT 11 Divers : fibre optique, banque alimentaire ...

Fibre optique : monsieur le maire annonce que dans 18 mois la commune sera équipée et le prix de la prise par habitation : 175 euros.

Banque alimentaire : monsieur le maire présente la demande de subvention de la banque alimentaire . IL est décidé que les demandes de subventions seront examinées par la commission finance lors de la préparation du budget 2017. Il est demandé la date butoir, pour les associations communales, pour les dépôts de demande de subvention, il est répondu mi-mars 2017.

Vente du terrain : le compromis de vente a été dénoncé. Le terrain sera remis en vente à dix mille (10000) euros l'are.

Vélo électrique : monsieur le maire informe que l'achat, par les communes, de vélos électriques est subventionné par la communauté de communes de Thann Cernay à hauteur de 60%.

Chalets de Noël : monsieur le maire annonce le coût d'entretien et de stockage des chalets : 17000 euros. Il existe des chalets pliables tout équipés à 3000 euros hors taxes.

Classement des rues Bellevue et Châtaignier en voie publiques : monsieur le maire a demandé à la communauté de communes de Thann/Cernay la procédure à suivre.

Prêt relais : monsieur le maire va consulter le banquier pour transformer le prêt relais en emprunt.

Remboursement des frais de déplacement et de séjour des élus municipaux dans l'exercice habituel du mandat : Monsieur Raymond SCHIRMER demande les modalités pour le remboursement de ses frais des déplacement (essence repas).

Les collectivités locales peuvent prendre en charge les frais de transport et de séjour occasionnés par des réunions de leur organe délibérant ou au cours de laquelle les élus représentent celles-ci. Tenant compte de situations différentes, le législateur a toutefois apporté des aménagements selon le type de collectivité ou d'établissement : pour les élus municipaux, il faut que la réunion ait lieu hors du territoire de leur commune. " Réf. : collectivités-locales.gouv.fr (le portail de l'état au service des collectivités)."

Copropriété : madame virginie MANAKOVFAIVA rend attentif au fait que la réserve de gaz est toujours existante et qu'il faut rester prudent lors des travaux effectués aux alentours.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.